Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260410-2026_025-DE

MAIRIE DE TRÉMEHEUC
Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : **M. Eric JOUBERT, M. Stéphane NOURRY, Mme Françoise URIEN-MORAND, M. Yannick VEILLON, Mme Martine DESMET, M. Denis HAMELIN, Mme Amélie WEBER, Mme Delphine FOUÉRÉ, M. Pierre SORAIS, Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

Absent(s) excusé(s) : **M. Bruno GANCHE**

Nombre de conseillers : **En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 10**

Date de convocation : **01/04/2026**
Date d'affichage : **01/04/2026**

Secrétaire de séance : **Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

2026-25 – Affectation du Résultat 2025

Le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **266 390,10 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2025 avec un excédent d'un montant de **92 462,76 €**.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **206 390,10 €** et l'autre partie au compte 1068 soit un montant de **60 000 €**.

Il est également proposé d'affecter au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » le montant de **92 462,76 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2025 et les affectations aux comptes 001, 002 et 1068.

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 10 avril 2026

La Secrétaire de séance
Gwenaëlle FOSSÉ

Le Maire,
Éric JOUBERT

MAIRIE DE TREMEHEUC 35 (Ille et Vilaine)